



# LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC

Novembre 2021

n°99

## Informations diverses

☎ : 02.99.69.40.47

✉ : [mairiepleugueneuc@wanadoo.fr](mailto:mairiepleugueneuc@wanadoo.fr)

### **Repas du CCAS le dimanche 21 novembre 2021**

Le CCAS invite tous nos aînés,  
nés avant 1947,  
au repas de fin d'année.

**Toutes les personnes souhaitant  
s'associer au repas peuvent  
s'inscrire au prix de 26.90 €.**

S'inscrire en mairie au 02.99.69.40.47  
impérativement avant  
le lundi 8 novembre 2021.

### **Soirée tartiflette**

Samedi 13 novembre,  
sur place ou à emporter.

Le Groupement des Parents d'Élèves de  
l'école « Les Jours Heureux »  
vous convie le samedi 13 novembre.

Vous pouvez réserver en mairie.

### **Bal de la Saint Sylvestre,**

organisé par « Rythme et Danse ».

Contact M. Denis MICHEL

06.06.69.14.74

### **Dates à retenir**

#### **NOVEMBRE**

- Jeudi 11 : **Commémoration du 11 novembre.** Rendez-vous à 11 heures,  
place de la Mairie
- Samedi 13 : **Soirée tartiflette**, organisée par le groupement des parents d'élèves
- Dimanche 21 : **Inauguration de l'orgue** (*messe du matin*)
- Dimanche 21 : Repas du **CCAS**, à 12 heures pour tous les aînés nés avant 1947,  
à la salle multifonction

#### **DÉCEMBRE**

- Samedi 18 : Distribution des **colis de Noël** à nos aînés (*après-midi*)
- Vendredi 31 : **Bal de la Saint-Sylvestre** à la salle multifonction

#### **JANVIER**

- Samedi 15 : Vœux du Maire – 10h45 – salle multifonction

### **Bibliothèque**

#### **Club de lecture**, Spécial rentrée littéraire

Pour partager vos lectures et passer un moment convivial autour des  
livres, 1ère séance le **jeudi 9 décembre** à 18h30.

**Bébés lecteurs**, vous propose un temps de lecture et de découverte du livre  
adapté aux 0-3 ans. Séances gratuites, destinées aux tout-petits  
accompagnés d'une assistante maternelle ou d'un parent.

Prochaine date : **jeudi 25 novembre.**

Renseignements au 02.99.69.41.52 ou  
[bibliotheque.pleugueneuc@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.pleugueneuc@wanadoo.fr)

[https://www.facebook.com/Biblioth%C3%A8que-municipale-de-Pleugueneuc-106515835138494/?ref=pages\\_you\\_manage](https://www.facebook.com/Biblioth%C3%A8que-municipale-de-Pleugueneuc-106515835138494/?ref=pages_you_manage)

---

## Séance du Conseil Municipal du 06 septembre 2021

---

*Absents excusés : Mme CLERC Céline, M. GALLAIS Luc et de M. LORGERIL Olivier.*

Avant la réunion, les élus ont visité la salle des sports, nouvellement réhabilitée et ont ensuite rejoint l'église, pour une présentation de l'orgue, où Jérôme Masson, organiste accompagné d'autres musiciens passionnés, ont organisé un petit concert donné pour l'occasion.

### **Avenant relatif à la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (service instructeur – Communauté de communes – Bretagne Romantique - CCBR)**

M. le Maire présente la participation 2021 aux frais du service commun pour l'application du droit des sols (ADS) de l'année 2020 ainsi que l'avenant aux conventions pour la facturation du service.

L'unité de compte est déterminée en Équivalent Permis de Construire (EPC). Pour les autres types d'actes, l'équivalence est défini comme suit :

Certificat d'Urbanisme informatif (CUa)	0,2	EPC
Certificat d'Urbanisme Opérationnel (CUb)	0,6	EPC
Déclaration Préalable (DP)	0,6	EPC
Permis de Construire (PC)	1	EPC
Permis de Démolir (PD)	1	EPC
Permis de construire modificatif	0,6	EPC
Permis d'Aménager (PA)	2	EPC
Permis d'Aménager modificatif	0,6	EPC
Transfert de permis	0,2	EPC

La prestation est facturée au coût réel du service, soit, pour l'année N : le résultat du compte administratif arrêté, divisé par le nombre d'EPC total traité par le service. La commune se verra facturée au cours du 1er trimestre de l'année N+1 en fonction du nombre d'EPC réalisés.

La mise en place en 2018 de la comptabilité analytique a fait évoluer la méthode comptable de la CCBR.

M. Le Maire présente le résultat du groupe de travail, composé d'élus de la commission finances, qui a déterminé le coût complet de l'ADS pour l'exercice 2020.

Pour l'année 2020, le service ADS a instruit 1 300,60 EPC pour un coût total de dépenses de 241 636,80€ (service qui englobe les communes de la Bretagne Romantique, du Pays de Dol et de la baie du Mont Saint - Michel).

Le coût complet d'un EPC pour 2020 est donc de 185,79 € et le montant facturé à la commune de Pleugueneuc, s'élève à 10 069,82 €.

- Entendu cet exposé, l'Assemblée, à l'unanimité, approuve l'avenant pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

### **Modifications de la convention de partenariat encadrant le réseau des bibliothèques**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les modifications de la convention pluriannuelle de partenariat encadrant le réseau des bibliothèques. Ces dernières ont été validées en séance communautaire du 08 juillet 2021 et concernent les points suivants :

- Les prêts de documents entre bibliothèques et points-relais,
- Le cas des écoles des communes avec points-relais,
- La mise à jour des dispositions générales du réseau.

- Le Conseil Municipal valide les changements exposés de la convention pluriannuelle du partenariat encadrant le réseau des bibliothèques de la Bretagne Romantique.

### **Prorogation de la convention de partenariat avec l'UFCV**

La convention de partenariat avec l'UFCV pour l'organisation de l'ALSH et le renfort auprès de l'équipe des temps périscolaires a expiré le 3 août dernier. M. le Maire propose de proroger cette dernière pour une durée d'une année, et ce, pour un montant de 45 868 €.

- Après délibération, le Conseil accepte la prorogation de la convention de partenariat avec l'UFCV, pour assurer l'organisation de l'accueil de loisirs et le renfort auprès de l'équipe des temps périscolaires pour une période d'un an aux conditions financières telles que présentées ci-dessus.

M. FINES Cédric indique que cet avenant ne prévoit pas un accueil au mois d'août 2022. Il est précisé que, sur le territoire d'Anim'6 (6 communes dont Tinténiac), un seul centre de loisirs est ouvert en août. Il pourrait être envisagé un partenariat avec le centre de loisirs de Mesnil Roc'h. Dans tous les cas, les personnes dans le besoin, peuvent se manifester à la Mairie afin d'évaluer la demande et réfléchir à des alternatives.

### **Dénomination des rues du lotissement Le Chemin de Morgan**

Suite au projet du lotissement « *Le Chemin de Morgan* », il appartient au Conseil Municipal de dénommer les rues et impasses de ce dernier. Une réflexion est lancée sur le thème des légendes arthuriennes et bretonnes qui restent en phase avec le nom Morgan ou Morgane...

### **Informations et questions diverses**

- **L'école a accueilli** 234 élèves à la rentrée de septembre. M. le Maire fait part des quelques changements au sein de l'équipe municipale à l'école (renfort).
- **L'association TANDEM** est présentée par Mme Massart Manuele, conseillère municipale. L'objectif de l'association est de proposer des balades en triporteur électrique aux personnes âgées, isolées et aux personnes en situation de handicap... TANDEM est aidée de l'association « *Ami Cyclette* » en Pays de Morlaix qui rassemble des bénévoles avec cette même envie de partage et de moment de convivialité... Le prix d'un triporteur électrique est de 6 500 € et l'association recherche des financements pour porter ce projet. Une souscription en ligne vient d'être lancée.

<https://www.helloasso.com/associations/association-tandem/collectes/tandem>

Par ailleurs, un partenariat avec la Résidence du Bignon est prévu.

M. le Maire indique que dans tous les cas la commune de Pleugueneuc répondra présent pour ce projet solidaire et intergénérationnel.

- **L'aménagement du bourg** et ses promenades pourrait être agrémenté de quelques bancs le long de l'allée cavalière tout comme autour de l'église et du city stade. La commission va se pencher sur l'idée.

---

## **Séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2021**

---

*Absents excusés : M. de LORGERIL Olivier, M. DUBUC Frédéric et Mme MASSARD Manuelle.*

### **Dénomination des rues du lotissement « le Chemin de Morgan »**

Lors du dernier Conseil Municipal, des noms pour les rues ont été suggérés pour le futur lotissement « *Le Chemin de Morgan* ». En fonction des échanges du précédent Conseil Municipal, de nouveaux thèmes ont été proposés par la commission. Les thèmes ont été élargis, en fonction des rues adjacentes, plus généralement sur la Bretagne, les grands explorateurs et navigateurs. Le nom de la parcelle primitive du lotissement « *La Penhouetière* » a aussi été mis en avant.

- Après délibération, le Conseil Municipal valide les propositions suivantes :

- La rue Tiphaine Ragueneil, (*épouse de Bertrand Duguesclin*), qui débute à l'entrée nord-est,
- L'impasse de la Blanche Hermine,
- L'allée centrale prend le nom de la Penhouetière,
- La rue Alain Colas (*navigateur, record du tour du monde à la voile solitaire*), qui débute à l'entrée sud du lotissement.

## **Convention «ouverture et manifestations dans l'église», suite à l'acquisition de l'orgue**

Vu la charte signée entre le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, le Diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo et l'association des Maires d'Ille-et-Vilaine, M. Le Maire propose de signer la charte d'engagement « *Ouverture et Manifestations dans les églises en Ille-et-Vilaine* ». Elle engage les partenaires à accueillir, dans les meilleures conditions, toutes manifestations culturelles, dès lors que celles-ci sont compatibles avec le régime de l'affectation légale du culte.

- Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents la convention susnommée.

## **Renouvellement du contrat de capture et de gestion de la fourrière animale**

M. le Maire vous précise que le contrat de capture et de gestion de la fourrière animale arrive à échéance en fin d'année, il convient de le renouveler (*obligations du code rural qui impose aux communes d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure spécialisée*). Chenil service nous propose de renouveler le contrat de capture et de gestion de la fourrière animale.

La gestion des animaux errants sur la commune est ainsi prise en charge par le prestataire et la responsabilité de la commune en est dérogée dès l'appel pour l'intervention.

- Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention. Le montant forfaitaire annuel est de 0.856 € HT par habitant. Le contrat est conclu pour une période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il pourra ensuite être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

## **Budget Assainissement : actualisation des tarifs 2022**

M. le Maire présente les différents éléments qui constituent le tarif de l'assainissement qui est corrélé avec la consommation d'eau potable.

- Le Conseil Municipal propose de maintenir les prix appliqués en 2021.

## **Acception de la proposition Lumiplan pour un panneau extérieur d'information**

La commune avait répondu favorablement à la proposition du Contrat de Territoire du Département, pour l'acquisition d'un panneau lumineux d'affichage extérieur (subvention portée à hauteur de 50 % mais plafonnée à 10 000 €). M. le Maire présente les différents modèles ; monochrome/couleur, portrait/paysage, simple ou double face... Le débat s'installe sur l'opportunité, le format et l'emplacement de ce média.

- Le Conseil Municipal valide le panneau double-face, portrait et couleur, pour un montant de 20 300 € HT et une subvention de 10 000 €. Une réflexion est lancée quant aux différents emplacements susceptibles de l'accueillir...

## **Etude des propositions pour l'acquisition d'une auto laveuse – plateau de la salle des sports**

M. Barby rappelle les préconisations du constructeur pour l'entretien du sol souple :

- un balayage quotidien et un ou deux lavages hebdomadaires,
- un lavage mécanique sans disque ou produit chimique agressif.

Pour le balayage, compte tenu de l'utilisation de la salle, l'entretien est possible entre 12h00 et 14h00 ou la nuit... Le choix se porte sur l'aspirateur robot, de la marque Makita, capable de balayer 1 000 m<sup>2</sup>.

Pour le lavage, deux entreprises ont été contactées. Elles sont venues sur site, avant de faire leurs propositions et des démonstrations dans la salle des sports. Chacune propose le choix entre une machine auto-tractée et une auto-portée. L'entreprise Gama 29 a proposé deux machines Tennant. Elles ont l'avantage d'être équipées de la technologie ac-H<sub>2</sub>O, qui évite l'utilisation de produits chimiques. Le comparatif des essais « *sans chimie* » a bien démontré l'efficacité du procédé. La machine T350-60, une auto-portée debout, offre une meilleure visibilité, car l'opérateur est placé à l'arrière de la machine. Elle est équipée de deux disques, pour une largeur de lavage de 60 cm contre 50 cm pour les autres machines. La machine de démonstration est proposée en occasion, mais les batteries ne sont pas appropriées à l'usage.

- Le Conseil Municipal retient la proposition de la société Gama 29, pour l'auto-laveuse T350-600, équipée du système ec-H<sub>2</sub>O et batterie gel et ce, pour un montant de 11 361,25 € HT.